



Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs de recherche de 2ème classe, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en infrastructures, session 2022

N° E1B42IR2IWD

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2ème classe,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs de recherche de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Chef-fe de projet ou expert-e en infrastructures, au titre de l'année 2022 :

Madame RITO Marie-Ange, ingénieure de recherche hors classe, présidente, Université de Bourgogne, Dijon.

Monsieur BARTH Florent, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Rectorat de l'académie de Dijon, Dijon.

Madame GONDRE Charlotte, ingénieure de recherche hors classe, experte, Rectorat de l'académie de Versailles, Versailles.

Madame RALAMBONDRAINY Tine, ingénieure de recherche de 1ère classe, experte, Rectorat de l'académie de Nancy Metz, Nancy.

Madame SROKA Thérèse, ingénieure de recherche hors classe, experte, Rectorat de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur AMELOT Jérôme, ingénieur de recherche de 2ème classe, Université de Bourgogne, Dijon.

Monsieur BOURDOT Luc, ingénieur de recherche hors classe, Rectorat de l'académie de Dijon, Dijon.

Monsieur LE MOINE Laurent, ingénieur de recherche hors classe, Rectorat de l'académie de Dijon, Dijon.

Madame MICHAUT Delphine, ingénieure de recherche hors classe, Rectorat de l'académie de Besançon, Besançon.

Madame BRIFFAUT Rosine, ingénieure de recherche de 1ère classe, suppléante, Rectorat de l'académie de Dijon, Dijon.

Monsieur DUCHAMP Dominique, ingénieur de recherche hors classe, suppléant, Rectorat de l'académie de Dijon, Dijon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le 14/06/2022

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation,

La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU